

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 8 avril 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs : Gilbert Ferland
Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Nancy Picard
Daniel Lafèche

Est également présente :
Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 8 avril 2024**
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Frais**
 - 4.1.1 Demande autorisation aliénation – Lot 5 415 943**
 - 4.2 Inspecteur en voirie – rapport**
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir**
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses**
 - 4.3 Rapport greffière-trésorière**
 - 4.3.1 Séance extraordinaire 15 avril – heure**
 - 4.3.2 Loi 39- Offre JP Cadrin**
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Avenir barrage Chutes-Burroughs - Suivi**
 - 5.2 FCM / FQM – TECQ**
 - 5.3 Ressources Coaticook – Invitation**
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport du maire**
 - 6.2 Rapport du comité des chemins**
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme**
 - 6.4 Rapport du comité environnement – régie déchets**
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie/ambulance**
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille**
 - 6.7 Rapport du comité loisirs**
 - 6.8 Rapport du comité parc**
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir secrétaire-trésorière**
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer**
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 PAVL – ERL – Mandat reddition**
 - 8.2 PRABAM- Demande soumissions**
 - 8.3 1030 chemin Smith – Achat**
 - 8.4 Cogesaf – Offre de service 2024-2025**
 - 8.5 Urbatek – Facture**
 - 8.6 Gérin Custeau Francoeur Notaire- Facture**
 - 8.7 Raymond Chabot- Facture progressive**
 - 8.8 Ritchie et Bros- Facture**
 - 8.9 FQM Assurance – Avenant**
 - 8.10 Marcoux et frère Inc – Facture porte archives**
 - 8.11 Collège Rivier – Souper bénéfice**
- 9. Avis de motion**

10. Adoption de règlement
11. Divers
12. Période de questions
13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2024-04-056

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 8 avril 2024, tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

8.12 Remplacement de personnel – Mandat

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024

Rés. 2024-04-057

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' adopter le procès-verbal 4 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1804 d'un montant 1 705,00 \$, avant taxes, représentant 27,5 heures réalisées et 0 kilomètre de déplacements en février 2024 ;

Rés. 2024-04-058

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1804 d'un montant total de 1 960,32 \$ pour services d'inspection municipale rendus en février 2024.

ADOPTÉ POUR 6

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport mensuel est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DELÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie ne présente pas de délégation de pouvoir pour le mois de mars 2024.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois d'avril 2024.

Carburant niveleuse 2 500. \$

Rés. 2024-04-059

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 6

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

4. CORRESPONDANCE

4.3.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 AVRIL

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, rappelle au membre du conseil qu'une séance extraordinaire aura lieu le 15 avril à 16h30.

4.3.2 LOI 39 - OFFRE JP CADRIN

En prévision du dépôt du nouveau rôle triennal 2025-2026-2027 prévu en septembre prochain, l'évaluateur JP Cadrin et associés demande au conseil de l'informer si la Municipalité désire se prévaloir de l'opportunité qu'offre la Loi 39, d'établir des taux de taxes différenciés par secteurs. Le conseil mandate la directrice générale de prendre plus d'informations à ce sujet.

5.1 AVENIR BARRAGE CHUTES-BURROUGHS - SUIVI

Le conseil demande à rencontrer des responsables d'Hydro Québec dans ce dossier. Le point sera traité à une séance de conseil ultérieure.

5.2 FCM / FQM – TECQ

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le

développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Rés. 2024-04-060

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ POUR 6

5.3 RESSOURCES COATICOOK – INVITATION

Personne n'est disponible pour assister, mercredi le 10 avril prochain, au dévoilement du nouveau bottin virtuel des ressources réalisé par la corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait son rapport.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche fait son rapport.

6.8 RAPPORT LOISIRS CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en mars 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Éric Leroux	120,00 \$
C Tremblay (frais de déplacements)	37,01 \$
Informatique ASR	293,80 \$
Postes Canada	44,09 \$
Ici Média	270,19 \$
Infotech	31,19 \$

Rés. 2024-04-061

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 6

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en mars 2024, d'un montant total de 82 239,71\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer

Municipalité de Stanstead-Est

avril en 2024, pour un montant total de
123 684,22 \$;

Rés. 2024-04-062

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 6

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 PAVL-ERL 2023- MANDAT REDDITION

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 454 321 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Rés. 2024-04-063

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Stanstead-Est informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DE mandater pour réaliser la reddition de compte du PAVL-ERL 2023, la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ POUR 6

8.2 PRABAM – DEMANDE DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que pour le bien-être de ses employés, il est nécessaire de réaliser certains aménagements à l'intérieur de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que les dépenses réalisées au plus tard le 31 mai 2024 pour la rénovation/ entretien et amélioration de l'hôtel sont admissibles pour un remboursement, à la hauteur de 75 000 \$ maximum, dans le cadre programme PRABAM ;

Rés. 2024-04-064

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser la directrice générale de faire un appel à soumission par invitation pour la rénovation / entretien de l'hôtel de ville pour un montant inférieur à 16 000 \$ taxes nettes :

QUE les travaux devront être réalisés au plus tard le 31 mai 2024.

ADOPTÉ POUR 6

8.3 1030 CHEMIN SMITH- ACHAT

CONSIDÉRANT qu' à la suite de la vente pour défaut de taxes tenue le 1^{er} décembre 2022 par la MRC de Coaticook, la municipalité de Stanstead-Est est adjudicataire de la propriété située au 1030 chemin Smith ;

CONSIDÉRANT que le temps imparti au propriétaire pour recouvrer son bien est échu ;

Rés. 2024-04-065

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

DE mandater la direction générale de prendre contact avec la greffière de la MRC pour procéder à l'acquisition définitive de la propriété située au 1030 chemin Smith ;

DE mandater la direction générale et/ou la mairesse de signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour mener à bien cette acquisition.

ADOPTÉ POUR 6

8.4 COGESAF – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-06-110 ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de 4 ans mis en œuvre par le COGASAF, pour la gestion de l'espèce envahissante *la renouée du Japon* présente dans le secteur du corridor écologique Tomifobia, également réputé être l'habitat de l'espèce menacée la tortue des bois couvrant les années 2022 à 2025 et implique 3 municipalités dont la participation financière est partagée de la manière suivante :

Ayer's Cliff: 6.5 %

Ogden: 5.7 %

Stanstead-Est: 87.7 %

CONSIDÉRANT que le COGESAF dépose l'offre de services no 0032, couvrant les années 2024-2025;

CONSIDÉRANT que la participation municipale pour les années 2024-2025 s'élève à 13 622 \$, taxes non incluses;

CONSIDÉRANT que 50 % de cette participation financière est éligible à une demande au FVMV de la MRC de Coaticook dans le cadre du volet Lutte aux changements climatiques ;

Rés. 2024-04-066

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' accepter l'offre de services 2024-2025 d'une durée de (2) deux ans, tel que déposée le 29 février 2024 ;

D' autoriser la directrice générale, Claudine Tremblay à déposer une demande d'aide au FVMV dans le cadre du volet Lutte aux changements climatiques et à signer ladite demande, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

Municipalité de Stanstead-Est

8.5 URBATEK – FACTURE

CONSIDÉRANT que Urbatek dépose la facture progressive 1805, d'un montant de 341,00 \$ pour la réalisation d'un plan préliminaire du bloc sanitaire municipal du parc Chutes-Burroughs ;

Rés. 2024-04-067

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture progressive no 1805, d'un montant total de 392,06 \$ à Urbatek pour services rendus;

QUE la facture no 1805 fera partie intégrante de la reddition de compte du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 dans le cadre du seuil obligatoire.

ADOPTÉ POUR 6

8.6 GUÉRIN CUSTEAU FRANCOEUR NOTAIRE- FACTURE

CONSIDÉRANT que Gérin Custeau Francoeur notaires dépose la facture 23F04060278-1 d'un montant de 1 367,25\$ avant taxes , pour la préparation de la servitude de conservation écologique conclue entre la municipalité de Stanstead-Est et la Fiducie de conservation Massawippi sur les lots 5 417 435 et 5 416 389 ;

Rés. 2024-04-068

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture 23F04060278-1, d'un montant total de 1 551,78 \$, taxes incluses, à Gérin Custeau Francoeur notaires pour services rendus.

ADOPTÉ POUR 6

8.7 RAYMOND CHABOT – FACTURE PROGRESSIVE

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton dépose la facture progressive no 2822398, d'un montant de 8 000. \$, avant taxes, dans la cadre de sa mission d'audit 2023 ;

Rés. 2024-04-069

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE payer à Raymond Chabot Grant Thornton la facture progressive no 2822398, d'un montant de 9 198. \$, taxes incluses.

ADOPTÉ POUR 6

8.8 ENCANS RITCHIE BROS - FACTURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-03-039;

CONSIDÉRANT l'achat d'une niveleuse John Deere 670D aux Encans Ritchie Bros le 20-03-2024 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de la facture 202417761024 d'un montant de 37 861,00 \$ avant taxes ;

Rés. 2024-04-070

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland

ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la facture 202417761024, d'un montant total de 43 530,68 \$ taxes incluses, aux Encans Ritchie Bros, pour l'achat d'une niveleuse John Deere 670D.

ADOPTÉ POUR 6

8.9 FQM ASSURANCE – AVENANT

CONSIDÉRANT qu'il faut assurer la niveleuse John Deere 670D acquise le 20-03-2024 aux Encans Ritchie Bros;

CONSIDÉRANT que FQM assurance dépose un avenant en ce sens et la facture no 14384 d'un montant de 108.00 \$ avant taxes ;

Rés. 2024-04-071

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE payer la facture no 14384 d'un montant total de 117,72 \$ à FQM assurance.

ADOPTÉ POUR 6

8.10 MARCOUX ET FRÈRE INC. – FACTURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-10-165, prévoyant le remplacement de la porte de sortie d'urgence de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que Marcoux et fils Inc. dépose la facture no 510 , d'un montant de 766,56 \$, avant taxes, pour l'achat d'une porte de remplacement ;

Rés. 2024-04-072

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE payer à Marcoux et fils Inc. la facture no 510, d'un montant total de 881,35 taxes incluses.

ADOPTÉ POUR 6

8.11 COLLÈGE RIVIER

Personne n'est disponible pour assister à l'activité de financement annuelle de la Fondation Collège Rivier qui se déroulera sous la présidence de Mme Sylviane Ferland, le 10 mai prochain.

8.12 REMPLACEMENT DE PERSONNEL – MANDAT

CONSIDÉRANT que le conseil devra remplacer du personnel cadre, d'ici le 31 décembre 2024 dans le cas de l'inspecteur en voirie, et à court terme dans le cas de la direction générale ;

CONSIDÉRANT que le comité RH demande au conseil l'autorisation d'engager une ressource pour l'aider à remplir ces mandats ;

Rés. 2024-04-073

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser le comité à engager la ressource demandée pour le diriger dans la procédure d'embauche de la prochaine direction générale.

ADOPTÉ POUR 6

- 9. AVIS DE MOTION
- 10. RÈGLEMENT
- 11. DIVERS
- 12. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.2024-04-074

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 22h10

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse

PROCÈS-VERBAL POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Le 11^{ème} jour du mois d'avril à 11 h 05, à l'hôtel de ville de Stanstead-Est est faite l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2024-01 Abat-poussière liquide.

L'ouverture des enveloppes est faite en présence de :

Claudine Tremblay, directrice générale
Rock Simard et Mathieu Laliberté, conseillers

1. OUVERTURE DES ENVELOPPES

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que (4) quatre soumissions ont été déposées et procède à l'ouverture des enveloppes reçues. Pour chacune d'entre elle, Madame Tremblay nomme le nom de la compagnie soumissionnaire et le montant total des travaux, avant taxes.

2. COMPAGNIES SOUMISSIONNAIRES

Les compagnies soumissionnaires pour l'appel d'offres **2024-01 Abat poussière liquide** sont, selon l'ordre d'ouverture :

LES ENTREPRISES BOURGET INC : chlorure de calcium liquide 35 % AP-35 (30 % chlorure de calcium et 5% chlorure de magnésium) à 0,4535 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses;

Enviro solutions Inc. : chlorure de magnésium liquide 35 %, à 0,4184 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

Multi-Routes Inc.: chlorure de calcium liquide 35 %, à 0,4590 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance, il est 11 h 15

Claudine Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Rock Simard
Conseiller

PROCÈS-VERBAL POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Le 11^{ème} jour du mois d'avril à 11 h 15, à l'hôtel de ville de Stanstead-Est est faite l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2024-01 Rechargement granulaire des chemins Fairfax et Peasley

L'ouverture des enveloppes est faite en présence de :

Claudine Tremblay, directrice générale
Rock Simard et Mathieu Laliberté, conseillers

Sont présents 5 représentants d'entreprises.

1. OUVERTURE DES ENVELOPPES

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que :

- Le projet de rechargement pour lequel les entrepreneurs ont été invités à soumissionner a été évalué par le service de voirie à 91 066 \$, taxes nettes ;
- (4) quatre soumissions ont été déposées et procède à l'ouverture des enveloppes reçues;
- Pour chacune d'entre elle, sera mentionnés le nom de la compagnie soumissionnaire et le montant total des travaux, avant taxes.

2. COMPAGNIES SOUMISSIONNAIRES

Les compagnies soumissionnaires pour l'appel d'offres **2024-02** Rechargement granulaire des chemins Fairfax et Peasley sont, selon l'ordre d'ouverture :

Transport Marcel Morin Inc.

Prix : 75 195,50 \$, avant taxes

Couillard Construction Ltée

Prix : 94 655,00 \$, avant taxes

Groupe Lapalme Inc.

Prix : 79 486,00 \$, avant taxes ;

Construction Goudreau Inc.

Prix : 81 750,00 \$, avant taxes

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance, il est 11 h 15

Claudine Tremblay

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Rock Simard

Conseiller

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024, à 16h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Messieurs: Gilbert Ferland
Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre

Les conseiller.ère.s Nancy Picard et Daniel Laflèche sont absents

Claudine Tremblay, greffière-trésorière est présente.

5. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 16h30.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 AVRIL 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 15 avril 2024
3. Appel d'offres 2024-01 – Contrat
4. Appel d'offres 2024-02 – Contrat
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

Rés.2024-04-075

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 15 avril 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 4

3. APPEL D'OFFRES 2023-01 – CONTRAT

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour environ 170 000 litres de l'abat poussière en vrac liquide, frais de transport et épandage inclus ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

LES ENTREPRISES BOURGET INC : chlorure de calcium liquide 35 % AP-35 (30 % chlorure de calcium et 5% chlorure de magnésium) à 0,4535 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses;

Enviro solutions Inc. : chlorure de magnésium liquide 35 %, à 0,4184 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

Multi-Routes Inc.: chlorure de calcium liquide 35 %, à 0,4590 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT que les (3) trois soumissions sont conformes ;

Rés.2024-04-076

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland

ET RÉSOLU

- DE** faire l'achat d'environ 170 000 litres chlorure de magnésium liquide 35 %, à 0,4184 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses chez le plus bas soumissionnaire Enviro solutions Inc. ;
- QU'** Enviro solutions Inc. devra rendre disponible le produit retenu, entre le 9 juin et le 23 juin 2024, à la suite d'une entente avec l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 4

4. APPEL D'OFFRES 2024-02 – CONTRAT

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2024-02 Rechargement granulaire des chemins Fairfax et Peasley a eu lieu le 11 avril à 11 h15, en la présence de la directrice générale, des conseillers Rock Simard et Mathieu Laliberté et de cinq (5) représentants de soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT que les compagnies soumissionnaires pour l'appel d'offres 2024-02 Rechargement granulaire des chemins Fairfax et Peasley sont, selon l'ordre d'ouverture :

Transport Marcel Morin Inc.

Prix : 75 195,50 \$, avant taxes

Couillard Construction Ltée

Prix : 94 655,00 \$, avant taxes

Groupe Lapalme Inc.

Prix : 79 486,00 \$, avant taxes ;

Construction Goudreau Inc.

Prix : 81 750,00 \$, avant taxes

CONSIDÉRANT que les (4) soumissions sont conformes ;

Rés. 2024-04-077

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D'accorder le contrat de Rechargement granulaire des sections des chemins Fairfax et Peasley à Stanstead-Est, au plus bas soumissionnaire conforme, Transport Marcel Morin Inc. pour un montant total de 86 310.58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ POUR 4

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Rés. 2024-04-078

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance extraordinaire, il est 16h50

ADOPTÉ POUR 4

Claudine Tremblay

Municipalité de Stanstead-Est

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse